

Protections des soignants

Port d'un masque pour le professionnel de santé pendant ses plages de consultation dédiées COVID-19 avec nettoyage des mains entre chaque patient.

Désinfection après chaque patient du stéthoscope et autres instruments utilisés pendant la consultation (NB : il n'est pas préconisé de réaliser un examen ORL avec abaisse langue en l'absence de symptômes évocateurs d'une atteinte pharyngée).

Nettoyage 2 à 3 fois par jour des surfaces de travail (y compris bureau), poignées de porte, téléphone, claviers et imprimantes.